



Direction Générale Adjointe
Proximité et Services à la Population
**Direction du commerce, de l'artisanat
et du domaine public**
Pôle Gestion du Domaine Public

☎ 04.95 51 78 65.
☎ 04.95 51 78 64
commerce@ville-ajaccio.fr

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**POUR L'INSTALLATION D'UN MANÈGE
à des fins d'activités de loisir
du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2021 sur la commune d'Ajaccio**

VU l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
VU l'avis d'appel public à concurrence publié le lundi 5 novembre 2018 ;
VU l'article 13 du règlement de la consultation ;
VU la/les candidature(s) parvenues aux services municipaux et jugées recevables ;
VU le rapport d'analyse des candidatures ;

L'autorité municipale délivre une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à :

DREAMLAND 9 Bd François SALINI, 20000 AJACCIO
représentée **par Madame NADIA BIDDAU, gérante SIRET 840 119 119**

Pour l'installation d'un manège pour enfants :
- Place Miot, boulevard Lantivy à Ajaccio.

L'emprise totale de l'installation ne devra pas excéder 22m². La hauteur de l'installation ne devra pas excéder 8 mètres.

L'autorisation est consentie pour la période suivante : du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2021.
